

L'adoption du texte de M. Bouée concernant l'affiliation des clubs d'utilisation de chien de chasse, qui figure en annexe à ce compte rendu, est approuvé à l'unanimité des présents.

Les dates du concours Saint-Hubert ont été fixées, M. Leickman en a pris note.

La prochaine réunion aura lieu, le mardi 17 avril 2012, dans le Loiret.

Journée de formations et d'information :

La formation :

La région Centre en a souvent fait (stage d'éleveurs, secrétaires et commissaires de ring). Mme Class est prête à organiser d'autres stages de secrétaires au sein des sections.

Le Cher organise les 18-19 et 20 novembre 2011 un stage d'éleveurs à Saint-Doulchard. Ce stage sera mis en ligne sur le site de la SCRC.

Contact : Mme Talbot au 02.48.69.48.53.

Le président demande si lors de ces stages, il pourrait intervenir, afin de présenter les missions de la SCRC.

Information :

La prochaine réunion d'information devra avoir un thème pouvant rassembler à la fois les adhérents, les délégués de races et les éleveurs de races comme par exemple : les statuts de l'éleveur canin et l'installation d'un chenil, les droits des éleveurs canins, relations entre les vétérinaires, les éleveurs et les particuliers (remboursement des frais médicaux, mutuelle, assurance, etc.).

M. Voilet et Mme Faye ont assisté à une conférence vétérinaire organisée par Pro Plan avec un comportementaliste dans l'Oise.

L'idée d'une journée du chien avec plusieurs thèmes a été retenue. Reste à trouver une date.

Prix des engagements des expositions SCRC pour 2012 :

Le comité décide de ne pas changer les prix pour 2012.

CACS. A la première clôture, 1^{er} chien, 37 € ; 2^e et 3^e chien, 32 € ; 4^e chien, 28 € ; puppy et vétérán, 26 €.

A la deuxième clôture, 1^{er} chien, 44 € ; 2^e et 3^e chien, 38 € ; 4^e chien, 33 € ; puppy et vétérán, 30 €.

CACIB. A la première clôture 1^{er} chien, 41 € ; 2^e et 3^e chien, 35 € ; 4^e chien, 30 € ; puppy et vétérán, 26 €.

A la deuxième clôture, 1^{er} chien, 46 € ; 2^e et 3^e chien, 39 € ; 4^e chien, 35 € ; puppy et vétérán, 30 €.

Pour les expositions dont les engagements sont gérés la société Cédia, il y a 1 € déjà ajouté sur le premier chien uniquement et pour la première clôture.

Le Loir-et-Cher ne pratique pas la double clôture au niveau des engagements

Les entrées restent à 5 €, Mme Jaffré souhaiterait que chaque section ait la liberté de choisir le prix de ses entrées suivant les cas du contrat établi avec la mairie du site de l'exposition, proposition acceptée.

Concernant les chiens ne concourant pas, ils sont inscrits au catalogue. La SCRC règle à la SCC ou à la FCI suivant le cas de l'exposition (CACS ou CACIB) une redevance par chien inscrit. Il faut qu'ils soient inscrits au LOF et avoir eu au minimum un CACS lors d'un jugement dans une exposition.

Pour les confirmations à titre initial, elles ne se feront que dans une exposition nationale lors d'une séance de confirmations.

Pour les chiens accompagnateurs, il faut absolument qu'ils soient inscrits au LOF, ils ne figurent pas au catalogue.

Projet de modifications des statuts :

Le président souhaiterait qu'il existe à la SCC une « cellule juridique » afin d'y prendre tous les renseignements ou conseils nécessaires aux problèmes juridiques, de plus en plus nombreux, rencontrés par les Sociétés canines.

La première réunion concernant la commission « fédération » a eu lieu au mois de juin 2010.

Si la SCR du Centre passait en fédération départementale, il y aurait donc 6 fédérations pour 6 départements. Chaque section serait autonome, avec une existence juridique. Par contre, l'utilisation rencontrerait un problème dès qu'une affaire serait à régler dans un club. Ces problèmes sont habituellement réglés par la SCRC et non pas dans les sections.

Ce qui oppose parfois les sections canines au sein de notre Société régionale, est le débat **récurant sur les finances.**

A la SCRC, il y a 6 sections de 18 membres pour chaque comité, soit 104 personnes.

La SCRC n'organise pas d'expositions, se sont les six sections qui le font. La SCRC sert à fédérer. Si les sections font des excédents, elles les reversent à hauteur de 95 % à la Régionale selon les résultats des expositions et organisations.

Le président ignore, d'une année sur l'autre, si la SCRC aura un résultat annuel positif ou négatif. L'actuel et les anciens présidents de la SCRC ne sont jamais intervenus dans la gestion des sections, ils apprennent 15 jours avant l'assemblée générale si l'exercice annuel est excédentaire ou déficitaire. C'est une situation que le président déplore.

Il a travaillé sur un projet de statuts et le présente au comité : la SCRC a une identité forte avec ses six sections et ses 2.800 membres, l'utilisation est importante avec ses 60 clubs, et 250 manifestations annuelles sont organisées sur son territoire.

La SCRC a organisé 11 championnats de France en dix ans, une section pourrait-elle gérer un championnat de France sans l'aide de la SCRC ?

Le président voudrait garder cette ossature régionale telle qu'elle est (ses sections, sa force, ses hommes, sa structure...). Par contre, une **indépendance financière des sections** en serait le principal changement. La SCRC gère l'achat de coupes ; les locations immobilières ; les assurances ; la protection juridique ; les

mandataires sociaux ; des honoraires ; l'entreposage, l'entretien et le transport des cages, les indemnités de déplacements ; les frais de réception de l'assemblée générale et autres ; des affranchissements ; des frais téléphoniques ; etc.

Elle a besoin de finances, elle n'a pas de ressources, si les sections avaient leur autonomie financière, elles gèreraient leur budget annuel, elles devraient verser à la SCRC une somme forfaitaire qui serait décidée lors du comité du mois de septembre.

Les sections devraient verser à la SCC et à la FCI les redevances des expositions selon le type d'expositions organisées.

Une simulation est faite à titre d'exemple pour 2010 : le total des dépenses de la SCRC représentait 36.800 €. Ce chiffre divisé par six, on arriverait à environ 6.000 à 6 500 € à verser pour chaque section.

Un débat s'ouvre entre les différents membres du comité sur la question, chaque président va faire remonter ces propositions dans leur comité respectif. M. Rouillon souhaiterait être invité à une réunion de comité de chaque section, afin de présenter le projet et de répondre aux questions des membres.

Afin de laisser du temps de réflexion aux comités des sections, il est décidé de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Questions diverses :

Catalogue :

Faire figurer dans les catalogues des expositions de la SCRC le nom de M. Maisonneuve en tant que président d'honneur. Pour les présidents d'honneur disparus, mettre une petite croix à côté de leur nom.

Assurances :

Le président est mandaté afin d'établir un appel d'offres pour les futurs contrats de nos assurances. La SCRC et ses sections organisent tous les ans six expositions ; des field-trial de printemps et d'automne ; des séances de confirmations. L'assurance devra prendre aussi en compte les déplacements des mandataires sociaux ; sa responsabilité civile ; la responsabilité juridique de la régionale, les locaux des différentes sections où elles entreposent du matériel ; la remorque ; les cages ; etc.

Commissaire aux comptes :

M. Châtilion a fait parvenir sa lettre de démission au président, de son poste de commissaire aux comptes, pour cause de départ à la retraite. Il ne s'occupera pas de l'exercice 2011. Il avait été réélu statutairement pour six années lors de l'assemblée générale 2010. Il sera remplacé contractuellement par un membre du même cabinet.

Assemblée générale de la SCC :

M. Bourbon n'a pu se rendre à l'assemblée générale de la SCC car il n'a pas reçu sa convocation par courrier alors qu'il figurait sur la

liste nominative de la SCRC envoyée par le secrétaire à Sylvie Mignon.

Mise à jour des comités sur le site de la SCRC :

Les Sections vont devoir mettre à jour dès que possible leur comité (les 18 membres) avec les photos et les renseignements nécessaires sur chaque membre.

Totems :

M. Horvath ne pouvant plus s'en occuper, c'est le président qui reprend le dossier, cela apportera un retard de réalisation, ils seront fabriqués dans le Loir-et-Cher.

Club de Dreux :

L'affaire sera jugée en septembre.

Club de Saint-Laurent :

Les élections ont été faites légalement. L'ancien président, M. Potin, n'a pas été réélu à son poste. Un nouveau comité a été mis en place et a organisé dernièrement un concours au sein de leur club.

Assemblée générale :

Le comité constate que nous avons moins de fréquentation des adhérents en tournant dans les sections, il est décidé pour les années futures de les organiser dans le Loiret, situation géographique plus centrale pour l'ensemble des adhérents.

La nouvelle organisation de la remise des récompenses a été appréciée.

Courrier SCRC :

M. Maisonneuve demande si M. Horvath pourrait lui faire parvenir par courrier, le nouveau papier à en-tête de la SCRC avec le nouveau logo.

Saint-Hubert de l'Indre :

M. Bourbon va reprendre le concours Saint-Hubert dans la section de l'Indre et s'occupera de la section chasse en général.

Chien de traîneau :

M. Voilet fait remarquer qu'il existe dans la SCRC des clubs de chiens de traîneau qui dépendent de la Jeunesse et des Sports et demande pourquoi la SCRC ne les a pas agréés. Il existe une commission à la SCC et à la FCI. Voir avec le responsable, M. Franco Mannato, si l'on ne peut pas trouver une solution à ce problème.

M. Voilet refuse les invitations des clubs car ils ne sont pas agréés par le ministère de l'Agriculture.

Date de la prochaine réunion.

Elle aura lieu le jeudi 29 septembre, à 17 h 30, à la ligue du Centre de basket à Saran.

La réunion prend fin à 21 h 15.

Le Président
Pierre ROUILLON

Le Secrétaire
Jean-Yves LEFÈVRE